MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.
C.C.A.S
Centre communal d'action sociale

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 septembre 2025

PRÉSENTS : Laurent MARTINEZ, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER,
A DONNÉ PROCURATION : Marie-Chantal CABESTAING à Frédérique FERREIRA
Excusées : Jacqueline CRETEUR, Elizabeth DESMETTRE
Absente : Sylvie ROUSSELLE

Mr le Président : Avant de commencer, j'aimerais que nous observions une minute de silence en hommage à Madame Annie DEVAUX Présidente du Secours Populaire

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINSTRATION DU CCAS

1 PROCURATION - 11 PRESENTS – 12 VOTANTS

Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration du 13 Juin 2025

Mr le Président : Avez-vous des remarques ?
Mr le Président : Aucune remarque
Il est approuvé.
ADOPTE à l'unanimité 12 Voix pour

N° 1 Présentation du Comité de Pilotage (COPIL et du Plan d'Action relatif au dispositif VADA

Exposé des motifs :

En date du 27 février 2025, la ville de Marchiennes a décidé de transférer au CCAS la gestion du dispositif « Ville amie des aînés », dans le cadre de sa politique en faveur du bien-vieillir et de l'inclusion des personnes âgées. Ce transfert s'inscrit dans une volonté de renforcer la coordination et l'efficacité des actions menées en faveur des aînés, en s'appuyant sur l'expertise sociale et de proximité du CCAS.

Afin d'assurer la mise en œuvre optimale de ce dispositif, il est proposé de créer, un comité de pilotage dédié, chargé de suivre et d'animer le plan d'action retenu. Ce comité permettra de fédérer l'ensemble des acteurs concernés (élus, services municipaux, associations, partenaires institutionnels, représentants des aînés) autour d'objectifs communs et d'assurer une communication claire et transparente envers les habitants.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 – Création d'un comité de pilotage

Il est créé un comité de pilotage, pour le dispositif « Ville amie des aînés », composé comme suit :

- Le Président du CCAS ou son représentant,

- Un élu référent désigné par la municipalité,
- Le responsable du pôle personnes âgées du CCAS,
- Un représentant des services municipaux concernés,
- Un représentant des associations locales œuvrant pour les aînés,
- Un ou plusieurs représentants des aînés,
- Tout autre partenaire institutionnel ou associatif jugé utile.

Article 2 – Missions du comité de pilotage Le comité de pilotage a pour missions de :

- Valider et suivre la mise en œuvre du plan d'action « Ville amie des aînés »,
- Coordonner les actions entre les différents partenaires,
- Évaluer régulièrement l'avancement du dispositif et proposer des ajustements si nécessaire,
- Assurer la communication et la promotion des actions auprès des aînés et de l'ensemble de la population,
- Rendre compte annuellement au Conseil d'Administration du CCAS.

Article 3 – Plan d'action et communication Le plan d'action « Ville amie des aînés » 2025-2027, joint en annexe à la présente délibération, est adopté. Il comprend notamment :

- Les axes stratégiques retenus (ex : accessibilité, lien social, santé, participation citoyenne),
- Les actions prioritaires et leur calendrier de mise en œuvre,
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Le CCAS s'engage à communiquer largement sur ce plan d'action, notamment par :

- La diffusion d'informations via les supports municipaux (site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux),
- La mise en place d'outils de consultation et de participation des aînés.

Article 4 – Entrée en vigueur La présente délibération prend effet dès son adoption.

Article 5 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et de toutes les démarches afférentes

Annexe : Plan d'action « Ville amie des aînés » 2025-2027

M. le Président : Avant de commencer, je souhaiterais revenir sur la Journée du Patrimoine qui a rencontré un vif succès, et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette belle réussite. Merci à Martine, merci à l'équipe VADA pour son engagement, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui se sont investis dans l'organisation de cet événement.
M. le Président : Je vais maintenant laisser la parole à Martine, ambassadrice de VADA, qui va nous présenter le COPIL ainsi que le plan d'action associé.
Mme DELZENNE : Comme vous le savez, nous allons bientôt être audités. A cette occasion, je tiens tout particulièrement à remercier Nathalie, Astrid, et Hélène pour l'investissement de chacune.
Ce projet nécessite l'implication des acteurs locaux afin de créer un cadre de vie propice à l'épanouissement des ainés.
Je vais vous présenter le support reprenant les actions réalisées ainsi que celles qui sont envisagées.
M.OGER : Je me rends compte à quel point cela représente un travail conséquent, merci à vous pour votre implication et pour le travail accompli.
M. l e Président : L'ordre du jour étant terminé je vous souhaite une bonne soirée.

Certifié exact, à Marchiennes le 23 septembre 2025

Le Président du C.C.A.S

Laurent MARTINEZ

MAIRIE DE MARCHIENNES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870